

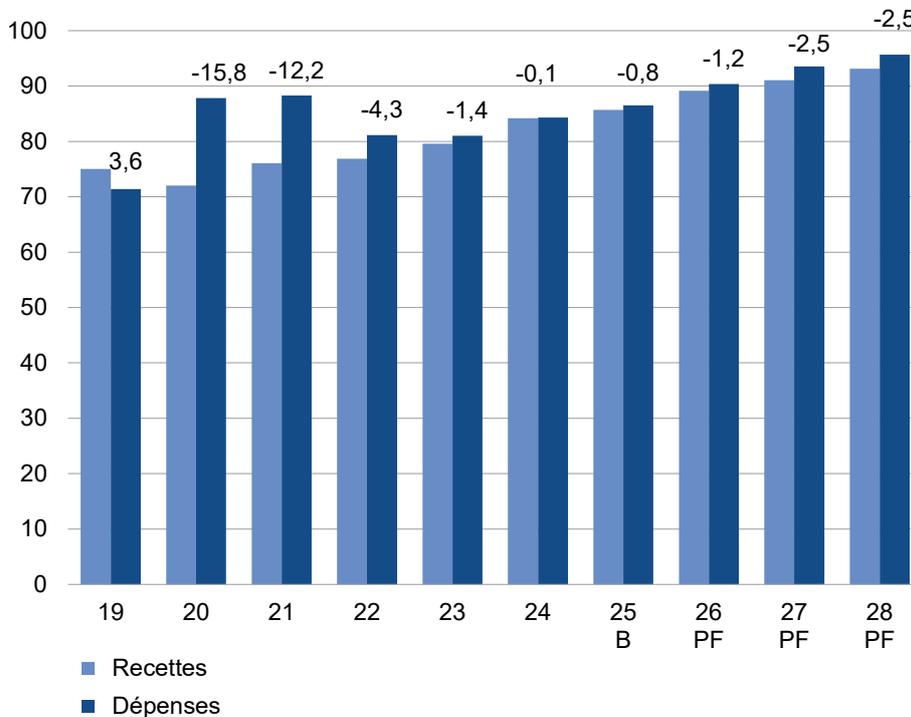


Aperçu des finances fédérales

COMPTE 2024

Aperçu

Solde de financement en milliards de francs



Remarque : les données pour 2025 à 2028 se fondent sur les arrêtés fédéraux concernant le budget 2025 assorti du PITF 2026-2028.

Affichant un excédent de 2,1 milliards au [compte de résultats](#), l'exercice 2024 clôt sur un solde nettement supérieur au montant budgétisé (- 305 millions) et au résultat de l'année précédente (877 millions). Le résultat de l'exercice se compose de l'autofinancement et des variations de l'évaluation du patrimoine administratif. Les recettes courantes (+ 5,9 %) ont connu une croissance supérieure à celle des dépenses courantes (+ 5,0 %). L'autofinancement a ainsi augmenté par rapport à l'année précédente pour s'établir à 4,2 milliards. Les amortissements et autres variations de l'évaluation affichent en revanche un léger recul (- 2,1 milliards). S'élevant à 4,3 milliards, les [investissements nets](#) (les dépenses d'investissement moins les recettes d'investissement) ont baissé de 0,5 milliard par rapport à l'année précédente.

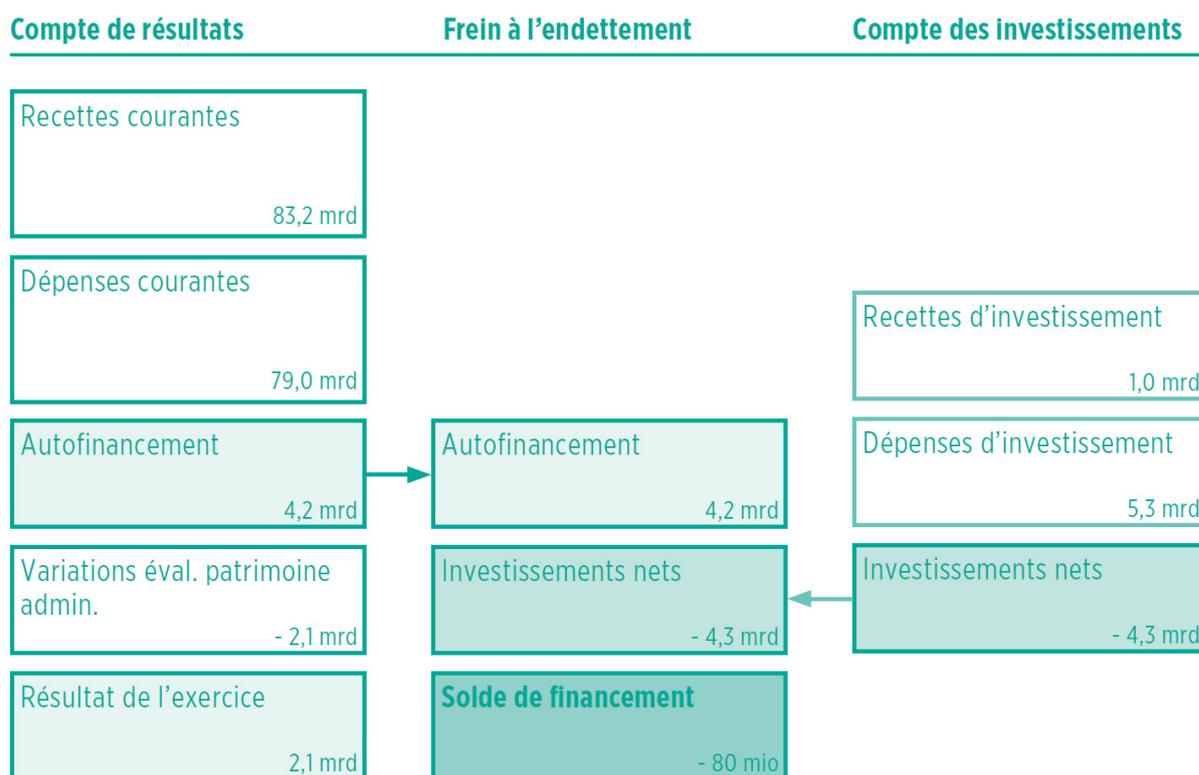
L'autofinancement (4,2 milliards), qui correspond à la contribution de financement provenant du compte de résultats, n'a pas suffi de justesse à financer la totalité des investissements nets prévus (4,3 milliards). Autrement dit, les [recettes](#) n'ont pas couvert la totalité des [dépenses](#). L'exercice 2024 a enregistré un déficit de financement presque équilibré, qui s'élève à 80 millions. Avec un solde de 817 millions, le compte ordinaire a, pour la première fois depuis 2019, à nouveau enregistré un excédent, tandis que le compte extraordinaire a contribué négativement au résultat (- 897 millions).

La [dette nette](#) s'est réduite en 2024 pour s'établir à 141,4 milliards (- 276 millions). Cette diminution résulte des transactions directement créditées au capital propre (357 millions), qui ont contrebalancé l'effet contraire du faible déficit de financement. Le taux d'endettement net atteint ainsi 17,2 % du PIB.

En 2024, la [croissance économique](#) réelle s'est montée à 0,9 %. Malgré la baisse des taux d'inflation et l'assouplissement des politiques monétaires à l'échelle mondiale, les investissements et les exportations suisses ont été freinés par le contexte international difficile. La performance économique suisse n'a pas atteint son plein potentiel. Alors que le [frein à l'endettement](#) autorisait un déficit de financement structurel de 504 millions au compte ordinaire, celui-ci a enregistré un excédent de 817 millions. L'excédent de financement structurel de 1,3 milliard qui en découle est porté au crédit du compte d'amortissement, conformément à la modification de la LFC visant à réduire la dette liée à la crise du COVID-19. Le déficit de financement extraordinaire a quant à lui grevé le compte d'amortissement de 897 millions. Le solde de celui-ci a par conséquent baissé de 424 millions pour s'établir à 26,8 milliards. Le compte de compensation en revanche n'a connu aucune variation.

Résultat annuel et investissements nets en 2024

Calcul du solde de financement à partir du compte de résultats et du compte des investissements en milliards de francs



RÉSULTAT DE L'EXERCICE

En 2024, le compte de résultats a enregistré un excédent de 2,1 milliards, alors qu'un déficit de 305 millions avait été budgétisé. Les recettes courantes (+ 5,9 %) ont connu une croissance supérieure à celle des dépenses courantes (+ 5,0 %). La progression des recettes s'explique principalement par le niveau élevé des recettes découlant de l'impôt fédéral direct (impôt sur le bénéfice + 1,1 milliard, impôt sur le revenu + 0,9 milliard), de la TVA (+ 1,8 milliard) et de l'impôt anticipé (+ 0,5 milliard).

La hausse des dépenses courantes est imputable, d'une part, à l'augmentation des dépenses requises par la prévoyance sociale (+ 2,3 milliards). Celle-ci résulte de la croissance marquée des dépenses en faveur de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), due notamment au relèvement de 0,4 point de pourcentage du taux de TVA décidé dans le cadre de la réforme AVS 21, et de la forte progression des dépenses au titre de la réduction individuelle de primes. D'autre part, le groupe de tâches Finances et impôts a enregistré une augmentation des dépenses (+ 1,1 milliard), qui s'explique par la nette progression de la part des cantons aux recettes fédérales, elle-même induite par la forte croissance des recettes.

Par conséquent, la contribution de financement issue du compte de résultats, soit l'autofinancement, s'est accrue, passant de 3,4 à 4,2 milliards. Les variations de l'évaluation du patrimoine administratif, qui comprennent notamment les amortissements et les bénéfices comptables résultant de participations, ont enregistré un léger recul et atteint 2,1 milliards.

INVESTISSEMENTS NETS

S'élevant à 4,3 milliards, les investissements nets ont fléchi de 0,5 milliard par rapport à l'année précédente. Alors que les recettes d'investissement sont restées stables (1,0 milliard, soit - 7 millions), les dépenses d'investissement ont reculé de 0,5 milliard pour s'établir à 5,3 milliards. Observé dans plusieurs groupes de tâches, ce recul est dû non seulement aux fluctuations régulières, mais aussi aux pics de dépenses qui avaient marqué l'année précédente. Ainsi, plus aucune dépense n'a été requise en 2024 pour l'achat de vaccins et de médicaments destinés à la lutte contre la pandémie de COVID-19 et, dans le domaine de la défense nationale, les dépenses supplémentaires uniques nécessaires au remplacement de l'aéronef d'État n'ont concerné que l'exercice 2023.

SOLDE DE FINANCEMENT

L'autofinancement découlant du compte de résultats (différence entre les recettes courantes et les dépenses courantes) n'a pas suffi, de justesse, à assurer le financement des investissements nets prévus (différence entre les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement). Le compte de la Confédération a clos l'exercice 2024 sur un léger déficit de financement de 80 millions, affichant ainsi un résultat presque équilibré pour la première fois depuis 2019.

Le compte ordinaire a enregistré un excédent de financement de 817 millions. Dans l'ensemble, les recettes ordinaires ont augmenté plus fortement (+ 5,9 %) que les dépenses ordinaires (+ 4,0 %). Compte tenu de la sous-utilisation des capacités de production de l'économie, le frein à l'endettement autorisait un déficit conjoncturel de 504 millions. Il en résulte, par conséquent, un excédent structurel de 1,3 milliard. Des dépenses extraordinaires ont à nouveau été sollicitées au titre des contributions aux cantons en faveur des personnes à protéger en provenance d'Ukraine (1,4 milliard). En revanche, la dissolution de provisions constituées pour couvrir les coûts de dépistage du COVID-19 s'est traduite par une diminution des charges de 216 millions. Les recettes extraordinaires de 256 millions proviennent, en majeure partie, du produit de nouvelles ventes réalisées dans le cadre de la privatisation de RUAG International Holding SA (150 millions). Le déficit de financement extraordinaire s'est par conséquent élevé à 897 millions.

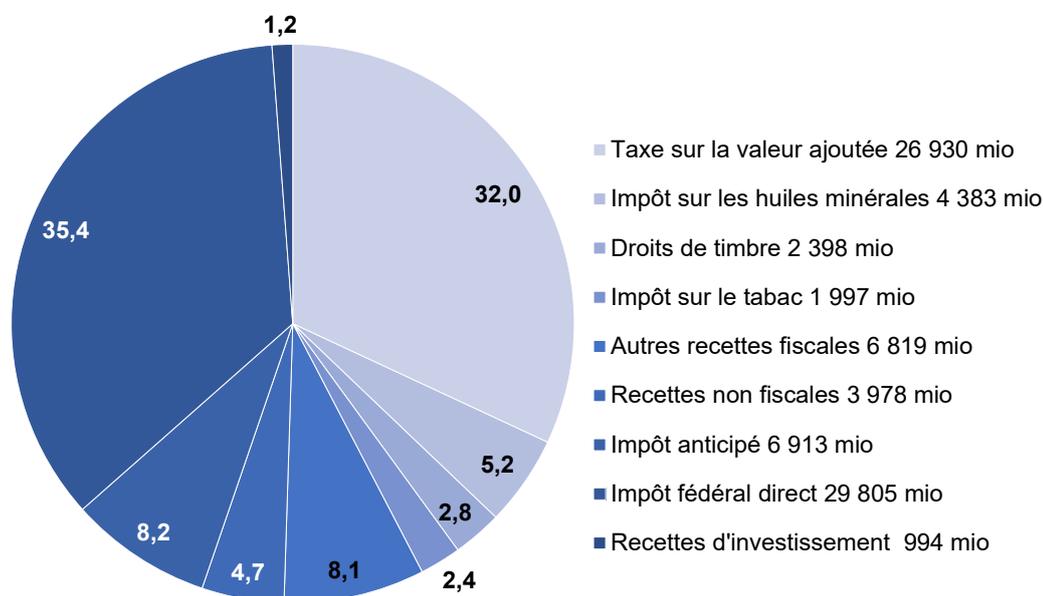
INVESTISSEMENTS TOTAUX DE LA CONFÉDÉRATION

La Confédération a effectué ses investissements, pour moitié environ, dans le cadre de son propre compte. Pour l'autre moitié, elle les a effectués par le biais de fonds alimentés par le budget fédéral général. Pour obtenir une vue d'ensemble de l'activité d'investissement, il importe donc de prendre en considération les investissements réalisés par le biais de ces fonds.

En 2024, les investissements totaux se sont montés à 10,9 milliards, ce qui correspond à environ 13 % des dépenses totales de la Confédération. Requis pour environ 56 % en faveur des infrastructures de transport, les investissements ont été réalisés soit par le biais du fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF), soit par celui du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), soit dans le cadre du compte de la Confédération (apport au FORTA destiné à la construction des routes nationales). D'autres investissements financés au moyen du fonds alimenté par le supplément perçu sur les coûts de transport d'électricité (fonds alimenté par le supplément) ont été effectués aux fins de la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Recettes en 2024

Parts en %



Taxe sur la valeur ajoutée: 26 930 millions

La TVA constitue 32,0 % des recettes totales. Elle représente donc, avec l'impôt fédéral direct, la principale source de recettes de la Confédération. Elle est perçue sur la consommation intérieure, notamment sur les biens et services achetés en Suisse, mais aussi sur les importations. En revanche, elle ne s'applique pas aux exportations.

Impôt fédéral direct: 29 805 millions

L'impôt fédéral direct (IFD) constitue 35,4 % des recettes totales. Il représente donc, avec la TVA, la principale source de recettes de la Confédération. Il est perçu sur le revenu des personnes physiques et sur le bénéfice net des personnes morales. L'impôt sur le revenu et l'impôt sur le bénéfice fournissent chacun à peu près la même part des recettes issues de l'IFD (respectivement 48 % et 52 %). Les recettes obtenues en 2024 proviennent, pour l'essentiel, des revenus et des bénéfices de l'année 2023. À partir de 2026, il faut s'attendre à des recettes provenant de l'impôt complémentaire en raison de la mise en œuvre de l'imposition minimale de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Impôt anticipé: 6 913 millions

L'impôt anticipé a représenté une part de 8,2 % dans les recettes totales. Conçu pour servir de garantie pour les impôts directs, il a pour fonction d'assurer l'imposition des revenus de capitaux mobiliers (en particulier des dividendes et des revenus d'intérêts). Les recettes estimées de l'impôt anticipé comprennent les rentrées qui ne seront pas remboursées (procédure de déclaration concernant les dividendes versés au sein d'un groupe) et les rentrées qui seront remboursées en partie. Les recettes issues de rentrées en partie remboursables sont estimées sur la base d'une valeur empirique (soit la valeur médiane des cinq dernières années fiscales achevées). Elles représentent la part des rentrées pour laquelle aucun remboursement ne sera probablement sollicité et qui restera

donc entre les mains de de la Confédération. L'ajustement des estimations des années précédentes peut aussi avoir une influence sur les recettes.

Impôt sur les huiles minérales : 4383 millions

Impôt à la consommation perçu notamment sur le pétrole et le carburant, l'impôt sur les huiles minérales représente, en 2024, une part de 5,2 % des recettes totales. Près des trois quarts des recettes qu'il génère sont affectés à la circulation routière et au trafic aérien (60 % des recettes issues de l'impôt de base et l'intégralité des recettes tirées du supplément). Depuis 2008, les recettes ont tendance à diminuer. D'une part, les moteurs des véhicules deviennent plus efficaces et, d'autre part, le nombre de véhicules électriques augmente.

Droits de timbre : 2398 millions

Le produit des droits de timbre constitue 2,8 % des recettes. Le droit de timbre de négociation, dont le produit est à l'origine de plus de la moitié des recettes des droits de timbre, est perçu sur les achats et les ventes de titres suisses et étrangers. Son produit est essentiellement tributaire du volume des titres imposés de commerçants indigènes. Étant donné qu'il dépend des besoins en fonds propres des entreprises, le produit du droit de timbre d'émission provenant de la création de capital est soumis à d'importantes fluctuations. Troisième volet des droits de timbre, le droit sur les quittances de primes est perçu sur certaines primes d'assurance. Son produit affiche une relative stabilité.

Impôt sur le tabac : 1997 millions

L'impôt sur le tabac génère 2,4 % des recettes totales. Il est perçu aussi bien sur les tabacs manufacturés et les produits de substitution fabriqués en Suisse que sur ceux qui sont importés. Ses revenus participent au financement de la contribution de la Confédération à l'AVS. Depuis 2012, les recettes reculent d'environ 2 % par an.

Autres recettes fiscales : 6820 millions

Les autres recettes fiscales proviennent, pour l'essentiel, des redevances routières (redevance sur le trafic des poids lourds et redevance pour l'utilisation des routes nationales), des taxes d'incitation (taxe sur le CO₂), du fonds alimenté par le supplément et des droits de douane à l'importation. Elles représentent 8,1 % des recettes totales. Les droits de douane à l'importation perçus sur les produits industriels sont abolis depuis 2024. Seuls subsistent les droits de douane sur les produits agricoles.

Recettes non fiscales : 3978 millions

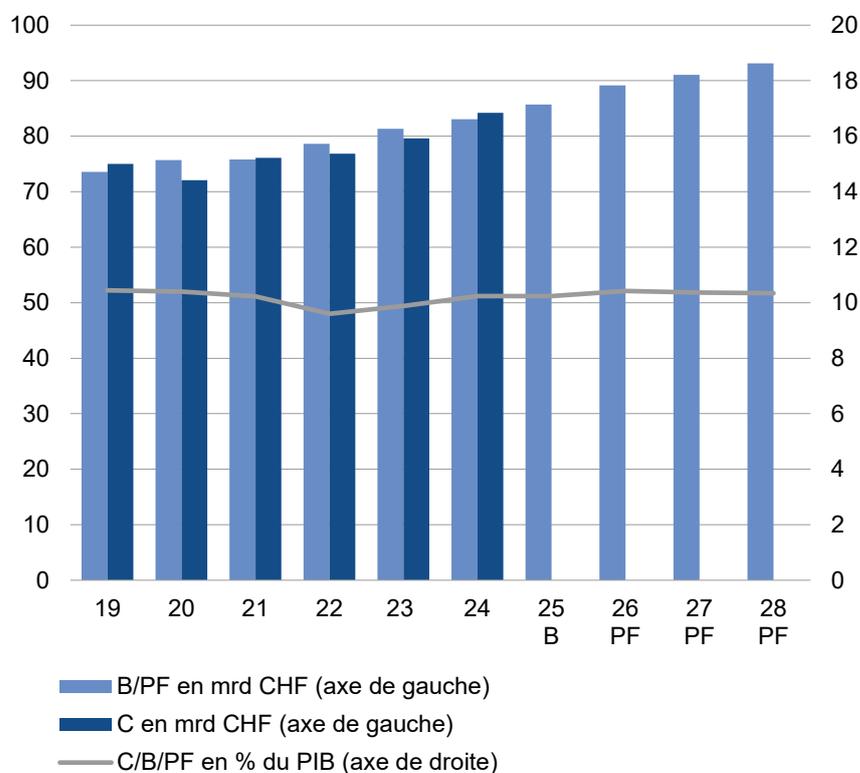
La part des recettes non fiscales a atteint 4,7 %. Celles-ci se composent notamment des recettes issues des patentes et des concessions telles que le montant de base du bénéfice distribué par la Banque nationale suisse (BNS). Ces distributions de bénéfices n'ont pas eu lieu en 2024 et, à partir de 2025, seul le montant de base est budgété (667 millions). Les recettes non fiscales comprennent également les compensations (par ex. la taxe d'exemption de l'obligation de servir), les contributions cantonales (par ex. les contributions des cantons au FIF), diverses recettes (par ex. les recettes des immeubles) et les recettes financières (par ex. les recettes d'intérêts).

Recettes d'investissement : 994 millions

Les recettes d'investissement représentent environ 1,2 % des recettes totales de la Confédération. En 2024, elles comprennent les dividendes versés par les entreprises publiques (notamment Swisscom, la Poste, RUAG), les remboursements de prêts et de contributions à l'investissement ainsi que les indemnités pour la cession d'immobilisations corporelles. En 2024, la vente d'unités commerciales de RUAG International a permis à la Confédération de percevoir un dividende spécial de 150 millions (2023 : 200 millions), comptabilisé comme recette extraordinaire.

Évolution des recettes en 2024

En milliards de CHF et en % du PIB

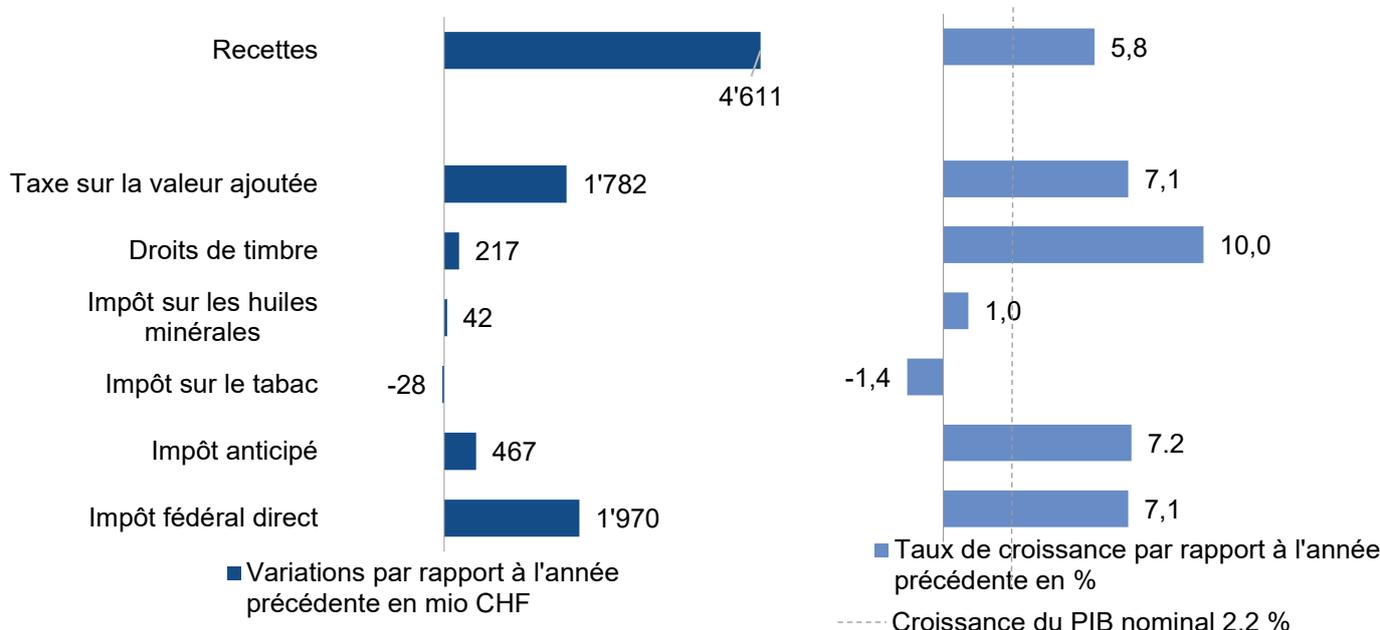


Remarque : les données pour 2025 à 2028 se fondent sur les arrêtés fédéraux concernant le budget 2025 assorti du PITF 2026-2028.

En 2024, les recettes ont fortement progressé (+ 5,8 %, soit + 4,6 milliards). Leur croissance est ainsi bien supérieure à celle du PIB nominal (+ 2,2 %). C'est pourquoi la quote-part des recettes a augmenté, passant de 9,9 % à 10,2 % du PIB.

Évolution de certaines recettes en 2024

En millions de francs et en %



En 2024, les recettes totales ont augmenté de 4,6 milliards (+ 5,8 %) pour s'établir à 84,2 milliards. Cette croissance a été principalement soutenue par la forte hausse des recettes provenant de l'impôt fédéral direct (+ 2,0 milliards), de la TVA (+ 1,8 milliard) et de l'impôt anticipé (+ 0,5 milliard).

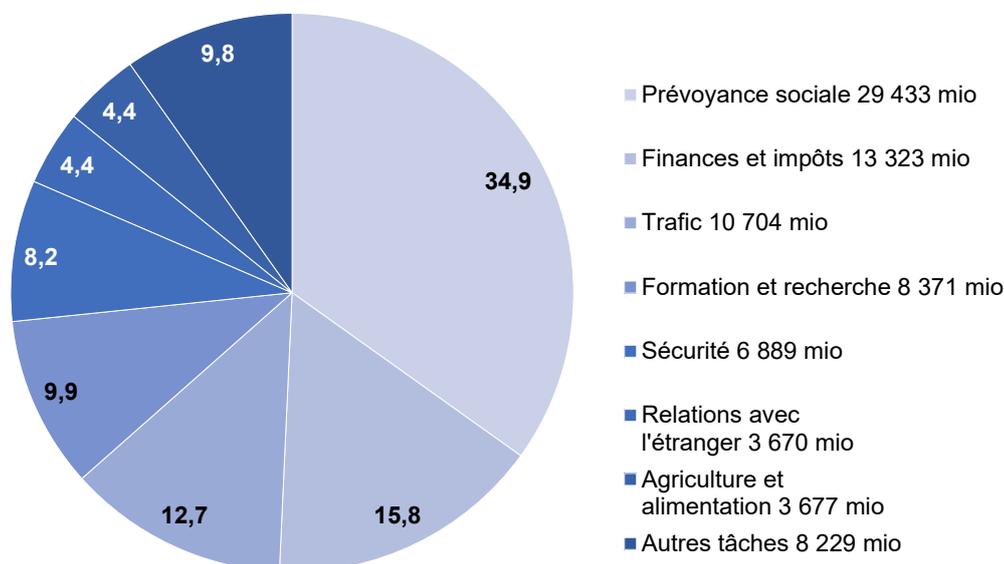
Les recettes en lien avec l'IFD affichent une importante progression en 2024 (+ 2,0 milliards ; + 7,1 %). L'impôt sur le revenu des personnes physiques a enregistré une hausse de 0,9 milliard. Cet excellent résultat s'explique principalement par l'augmentation des recettes provenant des périodes fiscales antérieures. Celles de la période fiscale principale (2023) ont toutefois également évolué à la hausse. Le produit de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales a enregistré en 2024 une forte augmentation, de 1,1 milliard. Ce sont surtout les recettes provenant de l'année fiscale principale (2023) qui ont augmenté de manière considérable (+ 0,7 milliard).

Concernant l'impôt anticipé, les recettes s'élèvent en 2024 à 6,9 milliards et ont ainsi augmenté de 7,2 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'explique essentiellement par le niveau élevé des rentrées, dont la Confédération conserve une partie. En outre, les ajustements d'estimation des années précédentes ont donné lieu à une hausse de 0,2 milliard.

En 2024, le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) s'est établi à 26,9 milliards, ce qui correspond à une hausse de 7,1 %. Cette évolution est nettement supérieure à celle du PIB nominal étant donné le relèvement du taux de TVA en faveur de l'AVS au 1^{er} janvier 2024 (réforme AVS 21). Le taux normal de la taxe est ainsi passé de 7,7 à 8,1 %. Sans ce facteur spécial, la hausse de ces recettes serait de 2,9 % et donc plus proche de celle du PIB nominal.

Dépenses par groupe de tâches en 2024

Parts en %



Prévoyance sociale : 29 433 millions

Principal groupe de tâches de la Confédération, la prévoyance sociale sollicite un bon tiers des dépenses (34,9 %). Liées par des dispositions légales, les dépenses à ce titre ne peuvent guère être influencées à moyen terme. Elles sont requises, pour moitié, par l'AVS. À cela s'ajoutent les contributions de la Confédération à l'assurance-invalidité (AI), à la réduction individuelle de primes et aux prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI ainsi que les dépenses en matière de migration. Conditionnée, en particulier, par l'évolution de la démographie, des prix et des salaires, l'augmentation des dépenses au titre de la prévoyance sociale est importante en raison du vieillissement de la population.

Finances et impôts : 13 323 millions

La part des dépenses consacrées à ce groupe de tâches est de 15,8 %. Ces dépenses peuvent uniquement être influencées à long terme. À titre d'exemple, les parts des recettes fédérales revenant à des tiers sont fixées dans la Constitution et dépendent directement du montant des recettes. Les dépenses d'intérêts tiennent à l'endettement et à l'évolution des taux d'intérêt. Enfin, la loi fixe également les dépenses requises pour la péréquation financière nationale. Celle-ci vise à garantir que chaque canton dispose de suffisamment de ressources financières pour remplir ses tâches.

Trafic : 10 704 millions

Le trafic absorbe 12,7 % des dépenses totales. Les dépenses concernant ce groupe de tâches sont réparties entre le trafic ferroviaire et les transports publics (68 %), la circulation routière (30 %) et l'aviation (2 %). Financées avant tout par des recettes fiscales affectées, elles sont en grande partie liées. Elles alimentent le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) et le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Le FIF et le FORTA permettent de couvrir les dépenses liées à l'exploitation, au maintien de la qualité et à l'aménagement de l'infrastructure de transport.

Formation et recherche : 8371 millions

La part des dépenses requises pour ce groupe de tâches se monte à 9,9 %. Environ 87 % des dépenses en la matière sont pilotées au moyen des crédits d'engagement et des plafonds des dépenses sollicités dans le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2021 à 2024 (FF 2020 3681). Actuellement, la Suisse n'est pas associée aux programmes de recherche de l'UE, c'est pourquoi de vastes mesures transitoires sont prévues. L'objectif du Conseil fédéral reste de l'associer dès que possible au paquet Horizon.

Sécurité : 6889 millions

La sécurité représente 8,2 % des dépenses. Celles-ci sont requises, à plus de 80 %, pour la défense nationale militaire. Les dépenses relatives de ce groupe de tâches ont légèrement fléchi en 2024 (- 0,1 milliard). Cette évolution est liée à l'augmentation de la provision qui avait été constituée en 2023 pour l'évacuation du dépôt de munitions de Mitholz et à l'acquisition en 2023 d'un aéronef d'État ainsi qu'à la reprise par l'OFIT en 2024 de prestations informatiques de l'armée. Si l'on exclut ces facteurs, les dépenses se sont accrues de 258 millions, soit de 3,7 %.

Agriculture et alimentation : 3670 millions

Ce groupe de tâches compte pour environ 4,4 % des dépenses de la Confédération. Environ trois quarts des dépenses à ce titre sont requis pour les paiements directs (2,8 milliards). Le groupe de tâches Agriculture et alimentation est géré au moyen des trois plafonds des dépenses suivants : Bases de production, Production et ventes et Paiements directs. Le Parlement a fixé comme suit les montants maximaux pour la période 2022-2025 : 0,6 milliard pour les bases de production, 2,2 milliards pour la production et les ventes et 11,2 milliards pour les paiements directs.

Relations avec l'étranger : 3677 millions

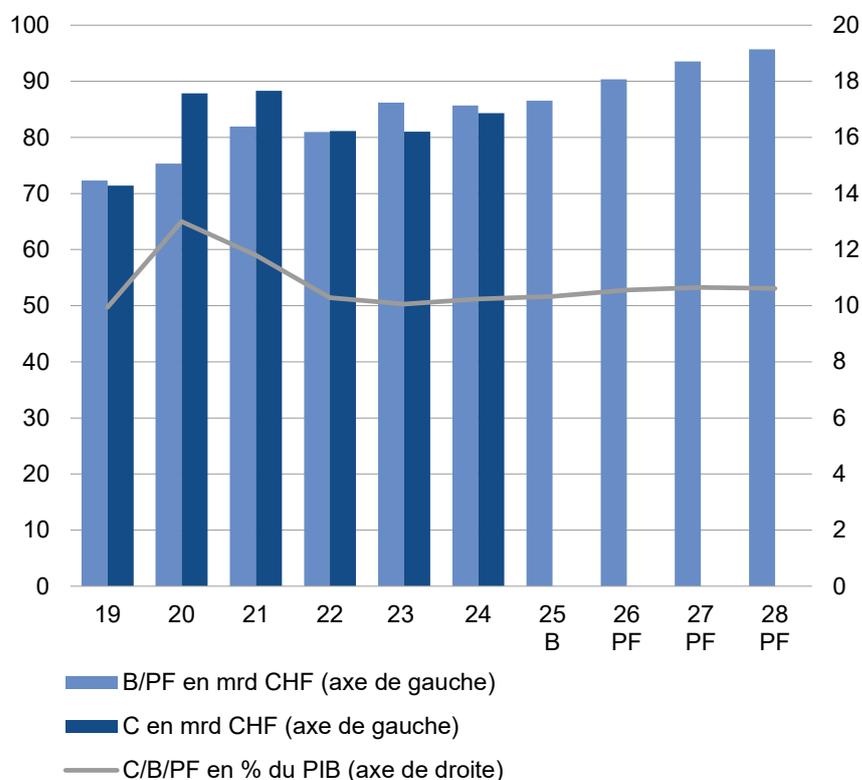
Les moyens consacrés aux relations avec l'étranger représentent 4,4 % des dépenses enregistrées au compte. Plus des trois quarts relèvent de l'aide au développement. Le solde concerne principalement les relations politiques, notamment les représentations diplomatiques et consulaires de la Suisse ainsi que les contributions aux organisations internationales.

Autres groupes de tâches : 8229 millions

Les dépenses destinées aux cinq autres groupes de tâches (Conditions institutionnelles et financières, Culture et loisirs, Santé, Environnement et aménagement du territoire, Économie) représentent 9,8 % des dépenses de la Confédération.

Évolution des dépenses en 2024

En milliards de CHF et en % du PIB

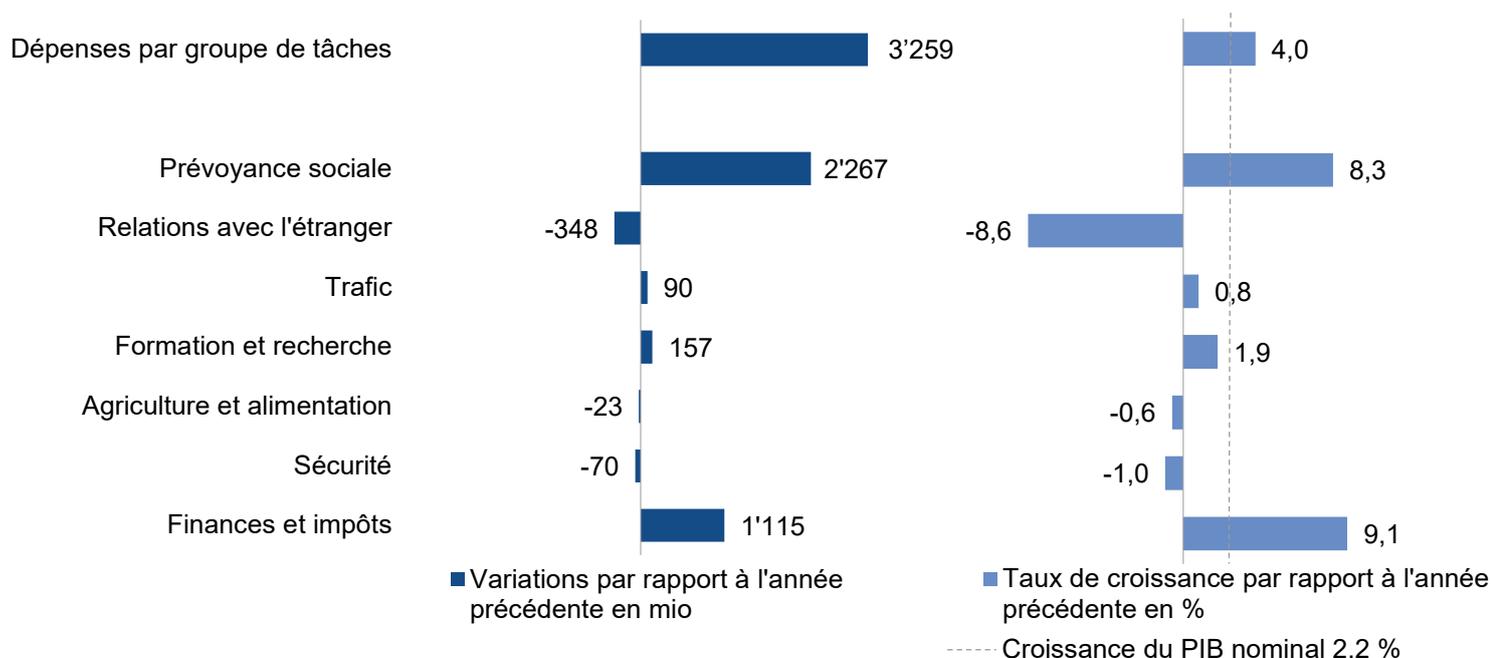


Remarque : les données pour 2025 à 2028 se fondent sur les arrêtés fédéraux concernant le budget 2025 assorti du PITF 2026-2028.

Les dépenses ont augmenté de 4,0 % par rapport à l'année précédente. Étant donné que le PIB nominal a progressé de 2,2 %, la quote-part des dépenses de la Confédération a légèrement augmenté, passant de 10,1 à 10,2 % du PIB. Il s'agit d'un indicateur sommaire de l'ampleur de l'activité déployée par la Confédération par rapport à l'économie.

Évolution de certaines dépenses par groupe de tâches en 2024

En milliards de francs et en %

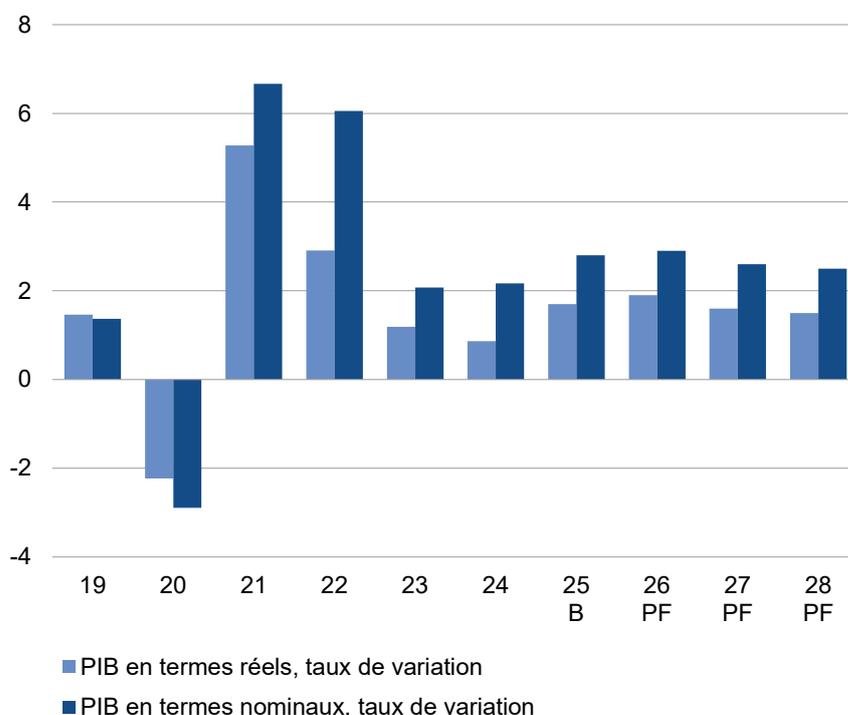


S'élevant à 84,3 milliards en 2024, les dépenses totales ont augmenté de 4 % (+ 3,3 milliards) par rapport à l'année précédente. La Confédération a effectué des dépenses extraordinaires dépassant le milliard pour la 5^e année consécutive. Les dépenses en faveur des personnes à protéger en provenance d'Ukraine (forfaits globaux destinés aux cantons) ont à nouveau été comptabilisées à titre extraordinaire pour un montant de 1,4 milliard (contre 1,1 milliard en 2023). La dissolution du solde des provisions constituées en vue de couvrir les coûts pour les tests de dépistage du COVID-19 s'est traduite par une diminution de 0,2 milliard des dépenses extraordinaires.

Les dépenses ordinaires ont augmenté de 3,2 milliards en 2024, soit de 4 %. Elles affichent ainsi un taux supérieur à celui du PIB nominal (+ 2,2 %). Leur hausse est principalement imputable au groupe de tâches Prévoyance sociale. Cette évolution s'explique, en premier lieu, par la nette augmentation des dépenses en faveur de l'AVS (+ 1,4 milliard), due notamment au relèvement de 0,4 point de pourcentage du taux de TVA en faveur de l'assurance, décidé dans le cadre de la réforme AVS 21. S'y ajoute la hausse des dépenses requises pour l'assurance-maladie (+ 0,3 milliard) et pour l'AI (+ 0,1 milliard). Le groupe de tâches Finances et impôts affiche lui aussi une augmentation importante des dépenses, qui est notamment due à la nette progression de la part des cantons aux recettes fédérales (+ 0,5 milliard), elle-même induite par la forte croissance des recettes. En outre, les contributions aux financements spéciaux et à la péréquation financière ont augmenté. Enfin, le groupe de tâches Formation et recherche a également enregistré une forte croissance des dépenses, qui s'explique en grande partie par les contributions versées dans le cadre des mesures transitoires mises en place en raison de l'exclusion de la Suisse du programme Horizon.

Évolution de la performance économique

Taux de variation du PIB réel et du PIB nominal (en %, corrigés de l'influence des grands événements sportifs et des effets calendaires)



Sources :

2019–2024 : Secrétariat d'État à l'économie

2025–2028 : prévisions selon les arrêtés fédéraux concernant le budget 2025 assorti du PITF 2026-2028

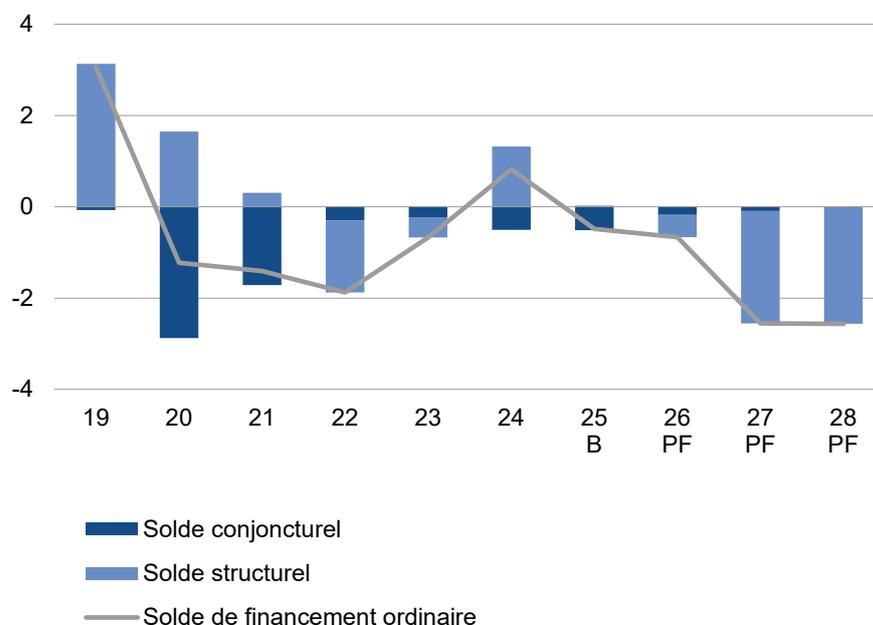
En 2024, l'économie suisse a enregistré une croissance de 0,9 % en termes réels et de 2,2 % en termes nominaux. Cette évolution a été moins marquée que celle prévue au budget. Malgré la baisse des taux d'inflation et l'assouplissement des politiques monétaires à l'échelle mondiale, les investissements et les exportations suisses ont été freinés par le contexte international difficile. La croissance a été stimulée essentiellement par la consommation. Le recul de l'inflation et la hausse démographique ont soutenu la demande des ménages en biens de consommation. En raison du faible volume des commandes passées auprès du secteur de l'industrie et du bas niveau d'exploitation des capacités de production, les investissements en biens d'équipement sont en revanche restés modérés. Seul le secteur de la construction a connu une certaine reprise après une période atone.

Le nombre de chômeurs s'est accru au cours de l'année 2024. Le taux de chômage, qui a augmenté dans tous les secteurs, a atteint 2,4 % en 2024 (contre 2,0 % en 2023).

Le renchérissement annuel moyen a réintégré la fourchette fixée par la BNS. Selon l'indice suisse des prix à la consommation, il était de 1,1 % en 2024 (contre 2,1 % en 2023). Le recul de l'inflation est imputable, avant tout, à la baisse des prix des produits pétroliers et d'autres biens importés, mais aussi à l'appréciation du franc. En réaction au recul de l'inflation, la BNS a réduit son taux directeur en quatre étapes, le ramenant de 1,75 à 0,5 %. La Réserve fédérale américaine et la Banque centrale européenne ont elles aussi revu leur taux directeur à la baisse.

Les finances fédérales sous l'angle du frein à l'endettement

En milliards de francs



Remarque : les données pour 2025 à 2028 se fondent sur les arrêtés fédéraux concernant le budget 2025 assorti du PITF 2026-2028.

Les capacités de production de l'économie suisse sont restées encore en situation de sous-exploitation en 2024. Indice de mesure de l'exploitation des capacités de production de l'économie, le facteur conjoncturel est de 1,006, ce qui correspond à une sous-utilisation de 0,6 %. C'est pourquoi le frein à l'endettement autorisait un déficit de financement conjoncturel d'un montant de 504 millions dans le budget ordinaire (plafond des dépenses supérieur aux recettes ordinaires). En raison d'une évolution des recettes meilleure que prévu, un excédent de financement ordinaire de 817 millions a effectivement été enregistré fin 2024. Au total, cela donne un excédent de financement structurel (dépenses ordinaires < plafond de dépenses) de 1,3 milliard, qui est crédité au compte d'amortissement.

En 2024, l'excédent de financement structurel (1,3 milliard) sera donc crédité au compte d'amortissement. En outre, les dépenses extraordinaires (1,2 milliard) seront débitées du compte d'amortissement et les recettes extraordinaires (0,3 milliard) seront créditées sur ce compte. À fin 2024, le solde du compte d'amortissement s'élevait donc à - 26,8 milliards. En raison des dépenses liées au coronavirus, le compte d'amortissement est fortement négatif. En revanche, le compte de compensation reste inchangé en 2024 et affiche toujours un niveau positif élevé, car les exigences du frein à l'endettement dans le budget ordinaire ont été globalement dépassées par le passé.

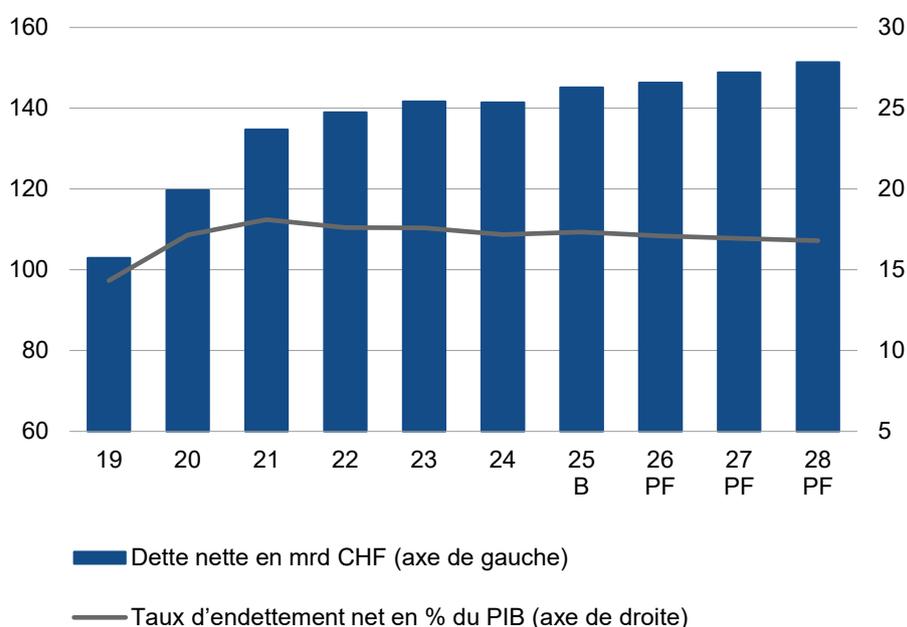
COMPTE DE COMPENSATION ET COMPTE D'AMORTISSEMENT

Ces deux instruments de contrôle statistique du frein à l'endettement sont mis à jour sur la base des chiffres effectifs de clôture du compte. Tout excédent de financement structurel obtenu au compte ordinaire est actuellement crédité au compte d'amortissement (modification de la loi sur les finances visant à réduire la dette liée à la crise du COVID-19 ; en vigueur depuis le 1^{er} février 2023). Tout déficit de financement structurel au compte ordinaire est porté au débit du compte de compensation.

Les recettes extraordinaires sont créditées sur le compte d'amortissement, les dépenses extraordinaires sont débitées.

Évolution de la dette nette

En milliards de francs et en % du PIB



Remarque : les données pour 2025 à 2028 se fondent sur les arrêtés fédéraux concernant le budget 2025 assorti du PITF 2026-2028.

Compte tenu du déficit de financement constaté de 80 millions, la dette nette pour l'exercice 2024 a très légèrement diminué et s'élève à 141,4 milliards (- 0,2 milliard). Son niveau est également influencé par les opérations financières effectuées directement dans le capital propre. Celles-ci comprennent les modifications d'évaluation des engagements de prévoyance professionnelle et des instruments financiers, qui sont dues à des modifications d'hypothèses de taux d'intérêt.

Le taux d'endettement s'est légèrement réduit à 17,2 % en 2024, car l'évolution de la dette nette (- 0,2 %) est moindre comparé à celle du PIB nominal (2,2 %).

DÉFINITION DE LA DETTE NETTE

La définition de la dette nette a une portée plus large que celle de Maastricht concernant la dette brute. Du côté du passif, les capitaux de tiers sont pris en compte dans leur totalité (y c. les provisions et les autres capitaux de tiers). Composée des capitaux de tiers après déduction du patrimoine financier, la dette nette permet de calculer le montant de la dette nouvellement contractée à partir du solde de financement et des transactions effectuées directement dans le capital propre.